

■ **EGL Construction Sàrl**, à Lausanne (FOSC du 11.07.2002, p. 13). Crottaz Mark, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, a cédé sa part de CHF 10'000 au nouvel associé Stringani Tommaso, d'Italie, à Lausanne. Signature individuelle est conférée à Carraturo Antonio, d'Italie, à Renens (VD), gérant.

Journal no 7548 du 02.08.2002
(00594272 / CH-550.1.030.349-9)